

Affaire des frégates de Taïwan

L'**affaire des frégates de Taïwan** est liée à un contrat d'armement signé en août 1991 qui prévoyait la vente par des industries françaises (menées par Thomson-CSF) de six frégates devant servir à la marine taïwanaise. À cette occasion, plus de cinq cents millions de dollars furent versés sous la forme de commissions aux autorités chinoises et taïwanaises. Parmi celles-ci, une partie est revenue en France sous la forme de rétrocommissions. En plus des détournements d'argent, certaines personnes liées à ce dossier ont trouvé la mort d'une manière inexpliquée. En 2002, le contrat de construction de deux sous-marins Scorpène est conclu entre DCN International et la société espagnole Izar. Un sous-marin Agosta a ensuite été mis à disposition de la marine malaisienne pour la formation de ses équipages. Une plainte est déposée fin 2009 pour corruption et usage de bien sociaux, de plus, une commission de 114 millions d'euros aurait été versée dans le but de favoriser le contrat. Des commissions auraient pu, selon l'accusation, corrompre l'ancien ministre de la Défense malaisien, Najib Razak¹.

Les commissions (payées *in fine* par l'État taïwanais) étaient explicitement interdites dans le contrat de vente ; les bénéficiaires n'ont jamais été inquiétés et ce sera la France qui remboursera cette somme en 2011.

En France, une enquête fut ouverte à propos des rétrocommissions (interdites par la loi), mais les juges se sont vu opposer le secret défense par les gouvernements de droite comme de gauche.

La vente des frégates

Contexte

Taïwan est un État insulaire situé au sud-est de la Chine continentale. Officiellement appelée *République de Chine*, Taïwan se présente comme l'héritière du régime formé en 1911 qui contrôlait également le continent avant 1949. Taïwan et la République populaire de Chine revendiquent chacune la pleine et légitime souveraineté sur la totalité du territoire chinois (le continent et l'île de Taïwan). À la fin des années 1980, Taïwan était lancée dans une course aux armements et s'intéressait au matériel français : avions, sous-marins, missiles…²

Thomson-CSF est une entreprise française d'électronique professionnelle créée en 1968, nationalisée en 1982. Son PDG entre 1982 et 1996 était Alain Gomez. Elle fut ensuite privatisée et renommée Thales. Au moment de l'affaire, Taïwan représentait un marché identifié comme un objectif prioritaire, qui était également convoité par des entreprises américaines, allemandes ou coréennes².

La direction des constructions navales est une entreprise publique chargée de la construction des navires et sous-marins militaires. Son capital sera ouvert et elle deviendra DCNS puis Naval Group.

Contrat de vente

Hau Pei-tsun, maréchal et futur ministre taïwanais de la Défense, entre en contact avec Jacques Lanxade, chef d'état-major particulier du président de la République au printemps 1989. Il cherche alors à obtenir seize frégates de classe La Fayette. Ce nombre est revu à six et un premier contrat, « Bravo A », est négocié entre mai et décembre 1989³.

Cependant au début de l'année 1990, François Mitterrand, Président de la République française refuse son accord pour ne pas froisser Pékin, sur les conseils de son ministre des Affaires étrangères Roland Dumas. Taïwan va alors chercher une solution chez les industries de la Corée du Sud³.

En mai 1991, Roland Dumas rend une note à François Mitterrand où il donne son accord pour la vente, avec certaines conditions comme l'absence d'équipement offensif. Il expliquera plus tard que le président avait pris la décision au mois d'avril⁴. Ainsi le Premier ministre Édith Cresson donne son accord au groupe Thomson pour signer le contrat de vente des frégates⁵. Le contrat « Bravo B » est signé le 31 août 1991 entre Thomson-CSF (agissant pour elle-même, la DCN et la DCN-internationale) et la China Shipbuilding Corporation (CSBC, société taïwanaise de chantier naval), pour 14,7 milliards de francs. Le contrat interdiert le recours aux intermédiaires et aux commissions²⁻³. Toutefois ceux-ci ont bien été mobilisés pour obtenir tous les accords nécessaires des dirigeants français, chinois et taïwanais. En juillet 1992, un avenant au contrat, « Bravo B1 » est signé. Il fut suivi par Bravo C et D en 1993, alors qu'Édouard Balladur est à la tête du Gouvernement français ; il prévoit l'assemblage des frégates en France et non plus à Taïwan et porte le prix définitif à seize milliards de francs³⁻⁶.

Intermédiaires, commission et rétrocommission

Les commissions, courantes dans l'industrie de l'armement, ont aidé les dirigeants politiques à se décider. Elles représentent 520 millions de dollars, dont 200 ont servi aux dignitaires du parti communiste chinois, dont le Premier ministre Li Peng, et 20 ont servi à souder les militaires taïwanais⁷. Ces 520 millions de dollars ont ensuite été rajoutés dans le prix des frégates. Les versements de Taïwan ont été échelonnés entre 1991 et 2000, et divisés ainsi : 15 % parlaient en Suisse et 85 % étaient répartis entre Thomson (un tiers) et l'entreprise à majorité d'actionariat étatique Défense conseil international DCN (deux tiers)⁸.

Le versement de commissions était légal jusqu'à la signature par la France de la Convention de l'OCDE contre la corruption en 2000⁷. En mai 2004, Michel Charasse, ministre du Budget en 1991, indique avoir autorisé le paiement de commissions à des intermédiaires étrangers, les considérant comme des « frais de prospection de marché »⁹.

Une partie des 520 millions de dollars serait revenue en France sous la forme de rétrocommissions. Leur existence a été confirmée par des hommes politiques comme Roland Dumas¹⁰ et Alain Richard⁸, et par Joël Bucher, qui fut directeur de la Société générale à Taïwan¹¹.

Réseau A

Le réseau est animé par Andrew Wang qui a touché cinq cents millions de dollars dont une partie aurait pu alimenter les rétrocommissions⁵. Il agissait essentiellement à Taïwan¹².

Dans une note de 1991, l'ancien directeur général de Thomson-CSF, Jean-François Briand, précisait que ce réseau avait « fonctionné efficacement, étant bien entendu motivé par la structure politique de Taïwan et son désir ardent de signer cette affaire ».^[réf. nécessaire]

Réseau B

Lily Liu, une Taïwanaise disposant d'un carnet d'adresses important, devait amadouer Pékin et aurait perçu pour cela quatre-vingts millions de francs^{5, 12}.

[réf. nécessaire]

« À cheval sur Taïwan et Pékin », ce deuxième réseau « ne pouvait être mis en œuvre que de manière ponctuelle et discrète », notait l'ancien directeur général de Thomson-CSF, Jean-François Briand. Une note de synthèse établie à l'intention du PDG de l'époque, Alain Gomez, précise qu'entre mars et octobre 1990 « une série d'actions » a été lancée par Lily Liu « pour préparer les rencontres de décembre d'octobre 1990 avec les dirigeants chinois, au niveau essentiellement du ministère de la défense et des commissions politiques correspondantes du comité central du Parti communiste chinois ».

La note ajoutait que, « au cours du voyage d'octobre 1990 à Pékin, une réponse positive avait été obtenue des responsables chinois rencontrés dans le contexte difficile d'après Tiananmen ». Soulignant la complémentarité des différentes filières, Jean-François Briand précisait que le réseau B avait « permis de valider l'action du réseau A au niveau le plus élevé de Taïwan ». Dans un courrier daté du 19 décembre 1991, Alain Gomez affirmait lui-même que le réseau de Lily Liu avait « prouvé son efficacité ».

Réseau C

Après le veto du ministère des Affaires étrangères, une recommandation de Gilles Ménage, alors directeur de cabinet de François Mitterrand, suggère à Thomson d'utiliser les moyens d'Elf Aquitaine¹³, présidée depuis 1989 par Loïk Le Floch-Prigent. Alfred Sirven (bras droit du président d'Elf) explique à Jean-François Briand, directeur général de Thomson, qu'un de ses contacts, Edmond Kwan, peut débloquer la situation. Une convention est donc signée et le 19 juillet 1990, entre Briand et Frontier AG, une société suisse représentant Kwam¹⁴⁻⁹, Christine Deviers-Joncour, la maîtresse de Roland Dumas, fait partie de ce réseau et lui transmet des informations. Il est alors prévu que le réseau touchera 1 % du contrat, soit 160 millions de francs¹⁴. La somme aurait dû être versée à Frontier AG qui devait ensuite la retourner à la société irlandaise Travlane Haulage (contrôlée par Alfred Sirven) et à la société suisse Credito Privato Commerciale (contrôlée par Christine Deviers-Joncour)⁵.

En juin 1991 Jean-François Briand pense que le réseau C n'avait alors pas eu d'influence en Chine¹³. Il a peut également que cette somme serve à financer les partis politiques français¹⁴.

En septembre 1991 Briand s'en remet à Alain Gomez pour la décision sur le paiement des émoluments réclamés par Sirven. Gomez refuse de payer ce dernier ; deux semaines plus tard Briand est licencié de chez Thomson, probablement sur l'initiative de Gomez qui « reproche à Briand d'avoir mal géré le problème Sirven »¹⁵.

Il quitte Thomson à l'automne 1991 à la suite d'un différend avec Alain Gomez¹³.

Procédures et enquêtes

Arbitrage entre Frontier AG et Thomson

Le 2 septembre 1992, Frontier AG demande un arbitrage pour obtenir la somme voulue⁵. En attente de la décision, Alfred Sirven verse quarante-cinq millions de francs provenant des comptes d'Elf à Christine Deviers-Joncour. Un tribunal arbitral présidé par José Pedro Pérez-Llorca condamne Thomson à payer vingt-cinq millions de dollars et douze millions de francs français le 31 juillet 1996¹⁶. Thomson, désormais présidée par Marcel Roulet, décide de porter plainte le 26 février 1997 contre X pour « tentative d'escroquerie »⁵. Le dossier est instruit par Eva Joly¹².

Le non-lieu dans l'enquête française en 2008 a établi au passage qu'Alfred Sirven s'était rendu coupable d'« escroquerie au jugement »⁵. Les avocats de Thales ont introduit un recours devant le Tribunal fédéral suisse qui, le 6 octobre 2009, a annulé le jugement de 1996¹⁷. Thales n'aura donc pas à verser cinquante millions d'euros réclamés par les héritiers d'Alfred Sirven^{18, 19}.

L'enquête à Taïwan

Le 17 décembre 1993, un haut fonctionnaire, Kuo Li-han, est arrêté pour corruption ; trois jours plus tard, Andrew Wang quitte Taïwan². Dans le même temps, Yin Ching-feng, un officier chargé du dossier, est assassiné et son corps est jeté en mer. L'enquête montre que ce dernier avait rédigé un rapport négatif sur les frégates avant que son adjoint, Kwo Li-heng, en contact avec Andrew Wang, ne le modifie. Kwo Li-heng sera condamné à la prison à perpétuité. D'autres personnes, dont des militaires, sont arrêtées²⁰.

En mars 2000, le Kuomintang, parti au pouvoir depuis 1949, perd les élections. Son concurrent, le Minjindang, et son président Chen Shui-bian reprochent leur corruption aux anciens dirigeants taïwanais, notamment dans l'affaire des frégates²⁰. En 2006, un mémorandum prévoit de compenser les commissions par une réduction lors de la vente de matériel militaire français à l'armée taïwanaise. En 2008, le Kuomintang revient au pouvoir et Chen Shui-bian est poursuivi pour diffamation. Son successeur, Ma Ying-jeou, n'envisage plus de course à l'armement et cherche une autre solution pour solder l'affaire²¹.

L'affaire Dumas

Le 2 décembre 1997, Eva Joly découvre la commission de quarante-cinq millions de francs versés par Alfred Sirven depuis les fonds d'Elf. Plus grâce à une dénonciation anonyme elle comprend que celle-ci est revenue à Christine Deviers-Joncour¹². On dira plus tard que cette lettre anonyme avait pour but de détourner les juges du volet principal de l'affaire²².

Eva Joly va alors renvoyer Roland Dumas et son ex-amie devant le tribunal correctionnel²³. Ce volet est ainsi séparé de l'affaire des frégates proprement dite. Les juges d'Instruction craignent en effet que celle-ci doive être traitée par la Cour de Justice de la République²⁴. Le 31 mai 2001, le tribunal correctionnel de Paris déclare Loïk Le Floch-Prigent coupable d'« abus de biens sociaux » au détriment d'Elf, Christine Deviers-Joncour et Roland Dumas coupables de « recel d'abus sociaux », ils sont en même temps condamnés à des peines de prison (pour la première trois ans de prison, dont dix mois avec sursis et une amende de 1,5 million de francs ; pour le second, trente mois de prison, dont deux avec sursis et une amende de 1 million de francs)²⁵.

Quelques jours après sa condamnation, Roland Dumas révèle l'existence de commissions et de rétrocommissions dans un entretien au *Figaro*²⁶.

Le 29 janvier 2003, la 9^e chambre de la Cour d'appel de Paris relaxe Roland Dumas : les juges estiment son comportement « blâmable » mais pas « pénalement punissable », considérant qu'il n'était pas conscient de son intervention dans l'embauche à un emploi fictif chez Elf de sa maîtresse Christine Deviers-Joncour²⁷. Cette dernière est condamnée à dix-huit mois de prison ferme et douze avec sursis, Loïk Le Floch-Prigent et Alfred Sirven sont condamnés à trois ans d'emprisonnement ferme²⁸.

L'enquête suisse

Entre 1991 et 2000, Thomson a fait virer quelque 920 millions de dollars, *via* des banques françaises à des sociétés offshore détenues par Andrew Wang. Cet argent est utilisé dans des comptes en Suisse et dont une partie fut bloquée par la justice entre juin 2000 et décembre 2003. Une partie de la somme, 520 millions d'euros, serait liée à la vente des frégates (le reste venant de commissions dans d'autres contrats d'armement). Le 22 juin 2001, la justice suisse en informe la justice française. Ces fonds sont encore réclamés par la France. Taïwan et Wang²⁹⁻³⁰. Après le paiement d'inadmités par Thales, et la mort du Wang, la somme reste en litige entre le groupe industriel et les héritiers des l'intermédiaire, et la procédure est encore en cours en 2010³¹⁻³².

L'enquête française

En juin 2001, à la suite de la transmission de documents de la justice suisse et aux révélations de Roland Dumas, les juges Renaud Van Ruyambe et Dominique de Talancé sont chargés d'une information judiciaire. Une justice n'enquête que sur les rétrocommissions (les commissions ne sont pas illégales)³³. En 2002, ce dossier est joint à l'instruction ouverte en 1997 à la suite de la plainte de Thomson³⁴.

Les juges s'intéressent à une liste détenue par la direction des douanes mais se voient opposer quatre fois le secret défense, l'avis de la commission consultative du secret de la défense nationale ayant été confirmé successivement par Laurent Fabius en 2001, Francis Mer en 2002 et Thierry Breton en juillet et octobre 2006³⁵. À cause de cette difficulté, Renaud Van Ruyambe rend une ordonnance de clôture de l'instruction en octobre 2006³⁶.

En 2006, Dominique de Talancé est dessaisie du dossier et remplacée par Xavière Simeoni^{37, 38}.

Pour retarder la procédure entre Taïwan et Thales, le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, a attendu deux ans avant de requérir un non-lieu général le 24 juillet 2008^{36, 5}. Celui-ci sera prononcé par les juges d'instruction le 1^{er} octobre 2008⁵.

Procédures arbitrales entre Taïwan et les industriels français

Le 22 août 2001, après avoir essayé de se porter partie civile dans l'instruction française, l'État de Taïwan engage une procédure d'arbitrage envers la France. Le prix des frégates (2,5 milliards de dollars) a été augmenté pour payer les intermédiaires, ce qui était interdit par le contrat et Taïwan cherche à récupérer la différence⁵. En mai 2010, un tribunal arbitral condamne la France et Thales à payer 591 millions de dollars auxquels il faut ajouter les intérêts et les frais d'arbitrage³⁹. Thales a engagé un recours devant la Cour d'appel de Paris, mais celui-ci est rejeté le 9 juin 2011. L'État français paye donc 460 millions d'euros à Taïwan et Thales 170 M€⁴⁰.

En octobre 2011, l'État de Taïwan engage une seconde procédure d'arbitrage envers DCNS au sujet du prix des pièces de rechange des frégates qui a également été augmenté pour payer les intermédiaires, ce qui était interdit dans les mêmes conditions que pour le contrat principal. La demande s'élève à cent millions de dollars. En novembre 2012, un tribunal arbitral réduit, faute de preuve, la condamnation de DCNS représentée par Me Jean-Georges Reddo à trois millions d'euros⁴¹, une somme inférieure à la provision passée dans les comptes de la société⁴².

Lien avec l'affaire Clearstream 2

En mai et juin 2004, le juge Van Ruyambe reçoit des lettres anonymes et des listings affirmant que des personnalités politiques et industrielles ont reçu des commissions dans l'affaire des frégates et que celles-ci ont été versées sur des comptes de la banque Clearstream. Le juge va ainsi enquêter sur des comptes en Italie, supposés appartenir à Nicolas Sarkozy (ministre du Budget en 1993). Mais en réalité ces listings constituent une manipulation de Jean-Louis Gergorin, vice-président d'EADS, visant Alain Gomez et Philippe Delmas, un autre vice-président d'EADS. Il fut aidé par Imad Lahoud⁴³⁻⁴.

Dans cette affaire, le juge Van Ruyambe a agi en dehors de la procédure, ce qui lui a valu une plainte de Pascal Clément, ministre de la Justice en 2006, devant le Conseil supérieur de la magistrature⁴⁴. C'est également à cause de cet épisode que sont apparues les tensions entre lui et Dominique de Talancé, qui fut dessaisie du dossier des frégates en 2006³⁷.

Après le premier procès, le tribunal reconais en janvier 2011 Jean-Louis Gergorin et Imad Lahoud coupables de la même peine calomnieuse, usage de faux, recel d'abus de confiance et vol ; et les condamne à trois ans de prison⁴³. En septembre 2011, la cour d'appel de Paris prononce les mêmes peines⁴⁵. En février 2012, la Cour de cassation rejette les pourvois⁴⁶.

Lien avec les méthodes DCNS

En janvier 2006, une enquête préliminaire est ouverte sur des sociétés d'intelligence économique travaillant pour la DCN (nommées Heine et Eurolux). Selon le rapport de Jean-Claude Marin, procureur de la République de Paris, du 22 novembre 2007, ces sociétés auraient également servi à faire passer des commissions. La création de la société Heine se serait faite avec l'accord de Nicolas Bazire (alors directeur de cabinet d'Édouard Balladur) et de Nicolas Sarkozy (ministre du Budget). Cependant, à la suite de ce rapport, l'instruction ouverte en mars 2008 et menée par Françoise Desset et Jean-Christophe Hullin ne concerne que les méthodes des agents qui auraient utilisé des moyens illégaux pour se renseigner sur divers dossiers (listings Clearstream, rapprochement DCN-FrThales, contentieux avec Taïwan sur les frégates…)^{37-38, 49}. L'instruction est close au mois d'août 2010, sept personnes sont mises en examen dont Claude Thévenet, Philippe Japiot, président de DCNI, branche internationale de la DCN de 2001 à 2007 ainsi qu'Alex Fabarez, directeur général délégué de DCNI de 2003 à 2008⁵⁰. Dans son jugement du 20 février 2013, le Tribunal correctionnel de Paris a relaxé Philippe Japiot et Alex Fabarez et condamné Claude Thévenet à 14 mois de prison avec sursis et Gérard-Philippe Menayàs à 12 mois de prison avec sursis⁵¹.

Morts troublantes

En plus de l'affaire politico-financière, certaines personnes ont mystérieusement trouvé la mort.

Yin Ching-feng était un officier impliqué dans le dossier. Il fut agressé et battu à la mort le 8 décembre 1993. Sa veuve a affirmé qu'il s'apprêtait à faire des révélations⁵².

Le 10 octobre 2000, Thierry Imbot, un agent de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), fils de René Imbot, meurt d'une chute du quatrième étage de son appartement parisien. Il suivait à Taïwan les dossiers économiques français. Il aurait pris rendez-vous avec un journaliste pour faire des révélations. Les investigations ont conclu à une mort accidentelle alors que Thierry Imbot fermait ses volets un soir de grand vent^{53, 53}.

Le troisième mort prématuré est un ancien ingénieur de Thomson affecté à Taïwan, Jacques Morisson. Il est mort le 18 mai 2001 par défenestration. L'enquête a conclu à un suicide⁵².

Le quatrième mort est un ancien ingénieur commercial de Thomson-CSF affecté à Taïwan, Louis-Fabrice Lavielle. Il démissionna en 1992, quitta Taïwan et reprit des études de droit dans le sud-ouest de la France tout en continuant à représenter une entreprise israélienne d'armement. Il sera retrouvé suicidé en janvier 1999 dans la région toulousaine⁵⁴.

Thierry Jean-Pierre, auteur d'un livre consacré à l'affaire, cite également la mort de James Kuo, l'un des correspondants de la Société générale à Taïwan, également défenestré ainsi que celle du neveu de Yin, électrocuté avec son sèche-cheveux⁵⁵.

Les frégates

Les six frégates furent livrées à Taïwan entre 1996 et 1998⁵⁶. Il est rapidement apparu que l'armée taïwanaise n'avait pas tant besoin de ce matériel ultrasophistiqué. Comme le capitaine Yin Ching-feng l'avait écrit de son vivant, Taïwan a un plus grand besoin de patrouilles de frégates pour patrouiller dans le détroit de Taïwan. En 2004, la France tenta de négocier le rachat des frégates.^[réf. nécessaire]

En 2020, Taïwan signe un contrat avec la société française DCI-Desso, il porte sur un montant de 24,6 millions d'euros et doit s'étaler jusqu'en 2023, il concerne la modernisation des systèmes de lanceurs de leures Dagia MK2. En réaction, Pékin rappelle ses « sérieuses préoccupations à l'égard de la vente »⁵⁷.

Notes et références

- ↑ Eric Geneville, *La véritable histoire des bateaux sous-marins, de 1945 à nos jours*, Des auteurs des livres, 23 septembre 2020, 630 p. (ISBN 978-2-36497-046-5), p. 235
- ↑ Roland-Pierre Paringaux, « Le second scandale des « frégates de Taïwan » » (http://www.monde-diplomatique.fr/2008/11/PARINGAUX/16447), sur *www.monde-diplomatique.fr*, novembre 2008.
- ↑ Véronique Robert, « Frégates : quand Alain Gomez arrosait à droite et à gauche » (http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20010619.OBS5468?xtmc=fregatestaiwan&xtcr=21), sur *nouvelobs.com*, 19 juin 2001.
- ↑ **Dumas, Thales et les frégates : la Suisse** » (http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20000802.OBS5646/) [[]Archive.org (https://web.archive.org/web/*/http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20000802.OBS5646/)[]] - Wikwix (https://archive.wikwix.com/cache?url=http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20000802.OBS5646/) - Google (https://webcache.googleusercontent.com/search?hl=fr&q=cachehttp://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20000802.OBS5646/) - Que faire ? » sur *nouvelobs.com*, 3 août 2000.
- ↑ Gilles Gaetner et Jean-Marie Pontaut, « Affaire des Frégates de Taïwan : l'ordonnance du juge Van Ruyambe » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/affaire-des-freg-ates-de-taiwan-l-ordonnance-du-juge-van-ruymbeke_586906.html), L'Express, 9 octobre 2008.
- ↑ Libération Touranreau, « Quand Van Ruyambe pistait Sarkozy en Italie » (http://www.liberation.fr/evenement/010148708-quand-van-ruymbeke-pistait-sarkozy-en-italie), Libération, 19 janvier 2006.
- ↑ Renaud Lecadre, « Ventes d'armes : tout est deal » (http://www.liberation.fr/societe/0101578931-ventes-d-armes-tout-est-deal), sur *www.liberation.com*, 10 juillet 2009.
- ↑ Jean-Marie Pontaut, « Les frégates refont surface » (http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/politique/les-fregates-refont-surface_459493.html), sur *www.lexpress.fr*, 1^{er} août 2006.
- ↑ **Frégates de Taïwan : Charasse se défend** » (http://www.lexpress.fr/actualites/societe/20040528.OBS9994/fregates_de_taiwan_charasse_se_defend.html) [[]Archive.org (ht tps://web.archive.org/web/*/http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20040528.OBS9994/fregates_de_taiwan_charasse_se_defend.html)[]] - Wikwix (https://archive.wikwix.com/cache?url=http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20040528.OBS9994/fregates_de_taiwan_charasse_se_defend.html) - Google (https://webcache.googleusercontent.com/search?hl=fr&q=cachehttp://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20040528.OBS9994/fregates_de_taiwan_charasse_se_defend.html) - Que faire ? » sur *nouvelobs.com*, 3 août 2004.
- ↑ Frégates de Taïwan : Pas glorieux pour la justice française », selon Roland Dumas » (http://www.liberation.fr/societe/010125844-fregates-de-taiwan-pas-glorieux-pour-la-justice-francaise-selon-roland-dumas), sur *www.liberation.fr*, 6 août 2008.
- ↑ **« 2,5 milliards de commission pour les frégates »** (http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20010130.OBS1643?xtmc=fregatestaiwan&xtcr=24) [[]Archive.org (https://web.archive.org/w eb/*/http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20010130.OBS1643?xtmc=fregatestaiwan&xtcr=24)[]] - Wikwix (https://archive.wikwix.com/cache?url=http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20010130.OBS1643?xtmc=fregatestaiwan&xtcr=24) [[]Archive.org (https://web.archive.org/web/*/http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20010130.OBS1643?xtmc=fregatestaiwan&xtcr=24)[]] - Google (https://webcache.googleusercontent.com/search?hl=fr&q=cachehttp://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/20010130.OBS1643?xtmc=fregatestaiwan&xtcr=24) - Que faire ? » sur *nouvelobs.com*, 30 janvier 2001.
- ↑ Gilles Gaetner et Jean-Marie Pontaut, « Les dessous d'un marché d'armes » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/les-dessous-d-un-marche-d-armes_494686.html), sur *www.lexpress.fr*, 18 décembre 1997.
- ↑ Karl Laske, « L'ombre de l'Élysée derrière les frégates » (http://www.liberation.fr/societe/0101342614-l-ombre-de-l-elysee-derriere-les-fregates), Libération, 3 août 2009.
- ↑ Armelle Thoraval, « Frégates : nouvelles archives pour les juges » (http://www.liberation.fr/societe/0101339961-fregates-nouvelles-archives-pour-les-juges), sur *www.liberation.fr*, 20 juillet 2000.
- ↑ Jean-Pierre 2003, p. 130-132.
- ↑ Mathieu Delahousse, « Le dernier pactole de l'affaire des Frégates » (http://www.legifaro.fr/actualite-france/2008/10/03/01016-20081003ARTFIG00006-le-dernier-pactole-de-l-af faire-des-fregates-pph), sur *www.legifaro.fr*, 2 octobre 2008.

- ↑ Xavier Favre-Bulle et Sebastiano Nessi, « Frégates de Taïwan : comment une procédure pénale française peut conduire à la révision d'une sentence arbitrale rendue en Suisse », Les Cahiers de l'Arbitrage - The Paris Journal of International Arbitration, 2010(3).
- ↑ Eric Pelletier et Jean-Marie Pontaut, « Première victoire de Thales » (http://www.lexpress.fr/actualite/politique/premiere-victoire-de-thales_825311.html), sur *www.lexpress.fr*, 30 octobre 2009.
- ↑ Mathieu Delahousse, « Frégates de Taïwan : Thales gagne un arbitrage » (http://www.legifaro.fr/actualite-france/2009/10/08/01016-20091008ARTFIG00658-fregates-de-taiwan-thales-gagne-un-arbitrage-pph), Le Figaro, 8 octobre 2009.
- ↑ Airy Routier, « Maines propres à Taipei, Frégates : la France en ligne de feu » (http://hebd.nouvelobs.com/hebd/parution/p1848/articles/a40966-html?xtmc=fregatesdetaiwan&xtcr=9), sur *nouvelobs.com*, 6 avril 2000.
- ↑ Renaud Lecadre, « Taïwan sort la calculette » (http://www.liberation.fr/france/010188167-taiwan-sort-la-calculettehttp://www.liberation.fr/france/010188167-taiwan-sort-la-calculette), sur *www.liberation.fr*, 1^{er} septembre 2008.
- ↑ Airy Routier, « Elf-Thomson : Une bombe au cœur de la République » (http://hebd.nouvelobs.com/hebd/parution/p1848/dossier/a40962-elfthomson_une_bombe_au_coeur_de_la_rf%C3%A9publique.html), sur *nouvelobs.com*, 6 avril 2000.
- ↑ Karl Laske, « Dans le sillage des frégates de Taïwan » (http://www.liberation.fr/evenement/010148709-dans-le-sillage-des-fregates-de-taiwan), sur *www.liberation.fr*, 19 mai 2006.
- ↑ Philippe Quillierier-Lesieur (avec AFP), « Sirven Mandera, mais plus tard » (http://www.rfi.fr/actufr/articles/015/article_69

es-de-la-construction-navale_1093462_0.html)).

0. Gérard Davet, « Karachi : l'auteur du rapport "Nautilus" souhaite l'audition de MM. Chirac et Balladur », *Le Monde*, 25 novembre 2010 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/politique/article/2010/11/24/karachi-l-auteur-du-rapport-nautilus-souhaite-l-audition-de-mm-chirac-et-balladur_1444333_823448.html)).

1. Dépêche AFP 20/02/2013, 12h52.

2. Roland-Pierre Paringaux, « Ne jamais fermer ses volets un soir de grand vent » (http://www.monde-diplomatique.fr/2008/11/PARINGAUX/16449), sur *www.monde-diplomatique.fr*, novembre 2008

3. Karl Laske, Patricia Tourancheau, « Frégates de Taïwan: mort soudaine de Thierry Imbot » (http://www.liberation.fr/societe/0101349776-fregates-de-taiwan-mort-soudaine-de-thierry-imbot), sur *www.liberation.fr*, 12 octobre 2000

4. Kyoni Kya Mulundu, *La République de Chine, narrée aux Africains*, Éditions Edilivre, 2014, p. 199

5. Jean-Marie Pontaut, « Thierry Jean-Pierre, « Les Français paieront la note de l'affaire des frégates » » (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/les-francais-paieront-la-note-de-l-affaire-des-fregates_494688.html), sur *www.lexpress.fr*, 30 octobre 2003.

6. V. Etrillard et Wu Hsiao-ling, « La Fayette, la voilà ! » (http://www.gio.gov.tw/info/nation/fr/fcr97/5/p39.html)^[Archiver.org (https://web.archive.org/web/*/http://www.gio.gov.tw/info/nation/fr/fcr97/5/p39.html) - Wikwix (https://archive.wikwix.com/cache?url=http://www.gio.gov.tw/info/nation/fr/fcr97/5/p39.html) - Archive.is (https://archive.is/http://www.gio.gov.tw/info/nation/fr/fcr97/5/p39.html) - Google (https://webcache.googleusercontent.com/search?hl=fr&q=cache:http://www.gio.gov.tw/info/nation/fr/fcr97/5/p39.html) - Que faire ?]

7. Arnaud Vaulerin, « Passe d'armes entre Paris et Pékin sur les frégates de Taïwan », *Libération*, 14 mai 2020 (lire en ligne (https://www.liberation.fr/planete/2020/05/14/passe-d-armes-entre-paris-et-pekin-sur-les-fregates-de-taiwan_1788288)).

Voir aussi

Bibliographie

- Karl Laske, *Ils se croyaient intouchables*, Albin Michel, 1^{er} septembre 2000 (ISBN 978-2-226-11621-5).
- Karl Laske, *Des coffres si bien garnis : Enquête sur les serviteurs de l'État-voyou*, Denoël, 20 mai 2004 (ISBN 978-2-207-25478-3).
- Thierry Jean-Pierre, *Taiwan Connection : Scandales et meurtres au cœur de la République*, Paris, Robert Laffont, 16 octobre 2003, 285 p. (ISBN 978-2-221-10082-0).
- Roland Dumas, *L'Épreuve et les preuves*, Michel Lafon, 27 février 2003, 437 p. (ISBN 978-2-84098-531-0).
- Jean-Pierre Thiollet, *Les dessous d'une Présidence*, Paris, Anagramme, coll. « Documents Actua », janvier 2002, 160 p. (ISBN 2-914571-14-3).
- Hervé Gattegno, *L'affaire Dumas*, Stock, septembre 2000 (ISBN 978-2-234-05278-9).
- Christine Deviers-Joncour, *Opération Brava*, Pocket, 2000 (ISBN 978-2-266-10633-7).
- Christine Deviers-Joncour, *La putain de la République*, J'ai lu, 3 juin 1999 (ISBN 978-2-290-05241-9).
- Christine Deviers-Joncour, *Corruption : Une affaire d'États*, Éditions du Rocher, 7 avril 2005 (ISBN 978-2-268-05262-5).
- Laurent Astier (dessinateur) et Denis Robert (scénariste), *L’Affaire des affaires*, Dargaud (présentation en ligne (http://www.dargaud.com/affaire-des-affaires)) (bande dessinée, quatre albums sortis entre 2009 et 2011)

Filmographie

- Claude Chabrol (réalisateur), *L'ivresse du pouvoir*, 2006
- Vincent Garenq (réalisateur), *L'Enquête*, 2015
- Jean-Robert Viallet (Réalisateur), Pierre Péan (Enquête), Vanessa Ratinier (Enquête) et Christophe Nick (Idée originale), *Manipulations, une histoire française*, Christophe Nick / Yami 2, avec la participation de France Télévisions (présentation en ligne (http://www.france5.fr/ret-vous/france-5-et-vous/Les-programmes/LE-MAG-N-46-2011/articles/Manipulations-une-histoire-francaise/p-14398-Manipulations-une-histoire-francaise.html)) (Série documentaire diffusé pour la première fois sur France 5 en novembre 2011, 6x52 min)

Articles annexes

- Chronologie de l'affaire des frégates de Taïwan
- Affaire des frégates d'Arabie saoudite et des sous-marins du Pakistan
- Affaire des Mirages de Taïwan

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Affaire_des_frégates_de_Taiwan&oldid=191956674 ».